



16^{ÈME}
ÉDITION

CONCOURS DE CRÉATION D'ENTREPRISE PRISE

RÉSERVÉ AUX
ÉTUDIANTS

 **Petit Poucet.**

Informations & dotations sur www.petitpoucet.fr

CONSEIL

pendant 4 ans

HÉBERGEMENT

dans nos pépinières

FINANCEMENT

jusqu'à 500 000 €

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS PETIT POUCKET 2018

Pour participer il vous suffit de retourner votre dossier de candidature **avant le vendredi 15 décembre 2017** (cachet de la Poste faisant foi) par courrier à :

CONCOURS PETIT POUCKET
BP 50135
75263 PARIS CEDEX 06

Le dossier doit être manuscrit et les réponses ne doivent dépasser les espaces délimités par les cadres. Aucun document complémentaire ne doit être adressé.

Il doit obligatoirement être accompagné des photocopies des cartes d'étudiant, diplômes ou attestations du statut étudiant entrepreneur des participants. Dans le cas contraire le dossier ne sera pas évalué.

Un numéro de préinscription doit être demandé par mail à **concours@petitpoucet.fr** (voir article 9 du règlement) en précisant le nom du projet, le nom des fondateurs et leurs écoles d'origine.

Petit Poucet est le seul et unique destinataire des dossiers de candidature et ce pour les seuls besoins du concours. Il s'engage à garder confidentielles les informations diffusées dans le présent dossier (voir article 6 du règlement).

Les prix décernés sont les suivants (voir article 12 et 13 du règlement) :

- **Prix d'Excellence** : 3 000 euros et 3 mois de conseil
- **Prix Innovation** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix Jeune entrepreneur de l'année** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix NTIC** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix Tendances et Culture** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix B2B** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix B2C** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix Créateur d'Avenir** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix Bâtisseurs de demain** : 1 500 euros et 2 mois de conseil
- **Prix Foodtech et Gastronomie** : 1 500 euros et 2 mois de conseil.
- **Prix Associatif et Solidaire** : 1 000 euros et 2 mois de conseil
- **Prix Passerelle Afrique** : 1 000 euros et 2 mois de conseil

Les projets primés sont éligibles à l'accompagnement Petit Poucet : conseil, réseau, hébergement et financement jusqu'à 500 000 euros.

Téléchargez votre dossier de candidature sur :

www.petitpoucet.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS PETIT POUCKET 2018

A. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

1. Nom de l'école d'origine (de chaque membre de l'équipe) /
Niveau et filière :

.....

.....

.....

.....

NUMÉRO DE PRÉ-INSCRIPTION
(article 9 du règlement)

.....

2. Votre société est-elle déjà créée ? : Oui Non

3. A quelle date l'avez-vous ou envisagez-vous de la créer ?

4. Quelle est ou quelle sera sa ville d'implantation ?

5. Nom du (des) porteur(s) de projet / Coordonnées (Adresse, tél, mail) / Âge :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Quelles sont les grandes étapes de votre parcours étudiant ?
Quel a été l'évènement déclencheur de votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7. S'il s'agit d'un projet collectif, quel est votre trait de caractère commun ?
Quel est le rôle de chacun ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

B. L'IDÉE

8. En quoi consiste concrètement cette création d'entreprise ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C. SON CONTEXTE

9. Pourquoi votre marché est-il porteur ?

.....

.....

.....

10. Qui sont vos concurrents et quelles sont leurs principales faiblesses ?

.....

.....

.....

.....

11. Présentez votre offre et décrivez votre client type :

.....

.....

.....

.....

D. SA MISE EN PLACE

12. Quelle sera ou quelle a été votre première étape ?

.....

.....

.....

13. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à votre projet ? A quelle échéance pensez-vous en vivre ?

.....

.....

.....

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS PETIT POUCKET 2018

E. LE FINANCEMENT

14. Afin d'estimer les grandes lignes de vos entrées et de vos sorties financières de la première année, remplissez le tableau ci-dessous en euros :

+	
Apport personnel en capital (+ compte courant si besoin)	
Apport d'investisseurs ? Prêt bancaire ? Subvention ?	
Chiffre d'affaires Hors Taxes (détail si besoin)	

TOTAL entrées en euros :

-	
Principaux investissements et dépenses Hors Taxes (détail si besoin) Salaires bruts	

TOTAL sorties en euros :

F. L'AVENIR DU PROJET

15. Selon vous, votre projet apporte-t-il une rupture par rapport à ce qui existe déjà sur le marché ? Est-ce un avantage ou un inconvénient ?

.....

.....

.....

.....

.....

16. A quel type de besoin votre offre répond-elle ? Devra-t-elle évoluer ?

.....

.....

.....

.....

.....

G. SYNTHÈSE DU PROJET

17. Citez les 3 grandes étapes du développement de votre projet.

-
-
-

18. Résumez le projet en une phrase :

.....

.....

19. Donnez les 3 chiffres les plus convaincants de votre projet :

.....

.....

.....

H. LE PROJET ET L'ÉTUDIANT

20. Qui pourraient être vos modèles, pourquoi ?

.....

.....

.....

21. Expliquez vos ambitions quant à ce projet. Comment le voyez-vous évoluer à terme (entreprise familiale, rapprochement industriel, introduction en Bourse) ?

.....

.....

.....

22. Comment vos proches voient-ils cette initiative ?
Qu'envisagez-vous en cas d'échec ?

.....

.....

.....

.....

23. Indépendamment des résultats du concours, envisagez-vous de créer cette entreprise ?
A-t-elle déjà un nom ?

.....

.....

.....

24. Comment avez-vous connu Petit Poucet ?

.....

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS PETIT POUCKET 2018

I. LE PROJET AUTREMENT

25. Illustrez votre projet :

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS PETIT POUCKET 2018

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

La société PETIT POUCKET organise un concours national à l'attention des étudiants et jeunes diplômés créateurs d'entreprise.

ARTICLE 2

L'objet du concours est de primer les projets de création d'entreprise considérés comme les meilleurs par un jury spécial réuni à cette occasion.

ARTICLE 3

Sont autorisés à concourir tous les étudiants, jeunes diplômés (moins de deux ans avant l'obtention du dernier diplôme universitaire) et bénéficiaires du statut étudiant entrepreneur qui ont un projet de création d'entreprise, d'association ou ayant déjà déposé les statuts de leur entreprise. Le capital social de la société devra être détenu à plus de 51% par des actionnaires étudiants ou jeunes diplômés.

ARTICLE 4

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le vendredi 15 décembre 2017, le cachet de la poste faisant foi. Aucun document complémentaire ne doit être adressé.

ARTICLE 5

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. De la même manière un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.

ARTICLE 6

PETIT POUCKET s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du concours qu'après son déroulement toutes informations dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans le dossier de candidature. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu la création, la conception ou l'invention contenues dans le dossier de candidature reste la propriété exclusive et totale des candidats.

ARTICLE 7

Le dossier de candidature est disponible sur internet à l'adresse www.petitpoucet.fr ; il devra être adressé par courrier à CONCOURS PETIT POUCKET - BP 50135 - 75263 PARIS CEDEX 06. La participation au concours est gratuite, les frais d'envoi restant cependant à la charge des participants.

ARTICLE 8

Les participants devront retourner les dossiers de candidature complétés accompagnés des photocopies de leurs cartes d'étudiant, diplômes ou attestations du statut étudiant entrepreneur. Aucun document complémentaire ne doit être adressé. Le dossier doit être manuscrit. En aucun cas les réponses ne doivent dépasser les espaces délimités par les cadres, dans le cas contraire le dossier ne sera pas corrigé.

ARTICLE 9 : PRÉINSCRIPTION

Pour une meilleure gestion de leur candidature et pour recevoir un accusé de réception de leur dossier, les participants devront reporter leur numéro de préinscription sur la première page de leur dossier. Pour obtenir leur numéro de préinscription, les participants devront adresser le nom du (des) porteur(s) de projet, le nom de leur projet et le nom de leur(s) école(s) d'origine par mail à concours@petitpoucet.fr.

ARTICLE 10

Afin d'évaluer les dossiers un jury composé de professionnels mettra ses compétences au service du concours. Le projet peut être établi dans tous les secteurs d'activité et ne sera pas nécessairement à caractère innovant. Les projets seront évalués au travers des critères suivants :

- originalité de l'idée et simplicité de mise en œuvre
- potentiel de développement
- capacités entrepreneuriales des porteurs de projet

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS PETIT POUCKET 2018

ARTICLE 11 : LES RÉSULTATS

Parmi l'ensemble des projets participants, le jury retiendra 30 finalistes. Ils seront contactés directement à partir du 4 janvier 2018 pour convenir d'un entretien de présentation dans la semaine du 15 au 19 janvier 2018 à Paris. Le jury retiendra alors 10 projets qui seront primés et pourront intégrer le programme d'accompagnement de Petit Poucet (conseil, réseau, hébergement dans nos pépinières partenaires, financement en capital jusqu'à 500 000 euros).

Chaque finaliste pourra demander un retour personnalisé offert par l'un des partenaires du concours. Ce diagnostic sera gratuit, sans engagement commercial et se fera dans le respect de la confidentialité du projet.

ARTICLE 12 : DOTATIONS AUX LAURÉATS

Le Concours Petit Poucet est labellisé Jeunes Pousses. Le fonds de dotation Jeunes Pousses offre l'intégralité des dotations. L'attribution des dotations ne sera valable qu'en cas de constitution effective des sociétés primées dans un délai d'un an à compter de la décision du jury. Dans ce cas, la dotation sera attribuée dès constitution de la société. En aucun cas les décisions du jury ne donnent recours à l'appel.

Le jury décernera 10 prix :

- Prix d'Excellence : 3 000 euros de dotation et 3 mois de conseil
- Prix Innovation : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix Jeune entrepreneur de l'année : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix NTIC : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix Tendances et Culture : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix B2B : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix B2C : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix Créateur d'Avenir : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix Bâtisseurs de demain : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil
- Prix Foodtech et Gastronomie : 1 500 euros de dotation et 2 mois de conseil

Le jury se réserve la possibilité ou non d'attribuer des prix suivants ainsi que la possibilité d'attribuer chacun des prix ex-æquo à des projets qu'il aura jugé de qualité égale, la dotation sera dans ce cas partagée.

ARTICLE 13 : AUTRES PRIX

Le jury décernera également :

- Le Prix Passerelle Afrique (nouveau de l'édition 2018) qui prime un porteur de projet issu de la diaspora africaine ou portant une initiative en lien avec l'Afrique : 1 000 euros de dotation et 2 mois de conseil.
- Le Prix de la Meilleure Initiative Associative et Solidaire : 1 000 euros de dotation et 2 mois de conseil.
- Le « Prix de la meilleure école entrepreneuriale de France » à celle des écoles participantes qui aura obtenu le meilleur taux de porteurs de projets participants, finalistes et lauréats.

ARTICLE 14 : L'ÉLIGIBILITÉ À L'ACCOMPAGNEMENT DE PETIT POUCKET

Les projets primés seront éligibles à l'accompagnement de PETIT POUCKET. A la demande des porteurs de projets, ils pourront postuler à partir de mars 2018 au programme d'accompagnement. En cas d'accord du comité, ils suivront le programme de conseil, intégreront la communauté des Petits Poucets, pourront être hébergés dans nos pépinières partenaires et accéder aux solutions de financement personnalisées (investissement en capital jusqu'à 500 000 euros). Chaque projet primé aura la liberté de refuser l'accompagnement de PETIT POUCKET et ce indépendamment des dotations et prix obtenus.

ARTICLE 15

La participation à ce concours implique l'acceptation de plein droit et sans réserve du présent règlement.